



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210830-BECCLQ_2021_257-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le trente août à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Robert HAGET, Emmanuel HANON.

**OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR L'ANNEE 2021 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES**

Par délibération en date du 15 mars 2021, le bureau avait approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour l'année 2021 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.

La liste des consultations entrant dans le champ d'application du groupement de commandes est la suivante :

- Fourniture de matériels informatiques,
- Fourniture de petits équipements informatiques,
- Formations informatiques,
- Fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques,
- Travaux d'entretien de la voirie,
- Fourniture de granulats.

Or, à présent, il convient de rajouter de nouvelles procédures au champ d'application du groupement de commandes. Il s'agit :

- de la fourniture d'équipements de protection individuelle,
- de l'acquisition de fournitures diverses de magasin.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant à la convention du groupement de commandes pour l'année 2021 entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres.

Pour extrait certifié conforme
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

